

l'information sur la qualité de l'air

Chaque citoyen
a le droit
d'être informé sur
la qualité de l'air.

Les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air, publient les résultats de leurs travaux et assurent au quotidien la diffusion des résultats des mesures et des prévisions, à travers les médias disponibles et les serveurs Internet.

www.atmofrance.org

Les épisodes de pollution

En cas de dépassement ou de risque de dépassement de certaines concentrations. Une démarche de riposte graduée est mise en place par les pouvoirs publics:

LES SEUILS D'ALERTE

- Information et mise en place de mesures propres à limiter l'ampleur et les effets sur la population à l'intérieur de la zone concernée.
- En cas de restriction de la circulation, les transports en commun sont gratuits.

LES SEUILS DE RECOMMANDATIONS

Les valeurs de ces seuils correspondent à la moitié des seuils d'alerte.

- Information sur la situation,
- mise en garde des personnes sensibles,
- recommandations pour la mise en œuvre de mesures destinées à la limitation des émissions (automobiles, industrielles, artisanales, domestiques).

L'indice ATMO est un indicateur journalier de la qualité de l'air pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants¹.

Il ne concerne donc ni les zones industrielles, ni les zones rurales, ni les zones "trafic".

4 POLLUANTS

- particules en suspension
- dioxyde de soufre
- dioxyde d'azote
- ozone.

Les concentrations sont classées sur une échelle de 1 très bon à 10 très mauvais. C'est le plus élevé de ces 4 sous-indices qui donne l'indice ATMO de la journée. Le palier 10 correspond généralement aux niveaux d'alerte fixés par les réglementations françaises et européennes, le palier 8 aux niveaux de recommandations.

¹ pour les agglomérations de taille inférieure, le calcul de cet indicateur reste possible suivant certaines conditions.

Indice atmo

